

Postulat

Article 32 du règlement du Conseil Général – Le postulat

1. Chaque membre du Conseil général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.
2. La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul membre (article 31 alinéas 3, 4, 5).
3. En cas d'acceptation par le Conseil général, le postulat oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.
4. Lors de la réponse, seul le premier être signataire peut reprendre la parole.

1^{er}.e signataire : Annie Thiesoz Reynard, Les Verts

2^e signataire : Nathalie Pitteloud Rey, Les Verts

3^e signataire : Bérénice George, Parti socialiste

Date du dépôt : 8.10.2024

Sujet : Politique du logement : encouragement aux loyers abordables

L'émission de Rhône FM du 6.05.2024¹, nous informe que d'après Homegate en une année (novembre 2022 à novembre 2023), les loyers ont augmenté de 8,1% en Valais. C'est le canton suisse romand où il a augmenté le plus.

Durant ces 5 dernières années (2019-2023), la croissance démographique à Sion a été de 8,7%, soit 1,74% par an en moyenne². Quant au taux de vacance des logements à Sion, il est de 0,68%³ selon l'Office fédéral de la statistique, ce qui est un taux relativement bas par rapport à la moyenne Suisse (de 1.15%)⁴.

Si en 2000, les locataires représentaient 40% de la population, en 2022 le Valais compte 46% de locataires à l'opposé de la tendance suisse.

Deuxièmement, les loyers y ont augmenté de 40% en vingt ans⁵. Quant au prix du m² des maisons et appartements, il a augmenté de 114%⁶ ces vingt dernières années. On constate donc que le coût des loyers ou du logement pèse de plus en plus sur le portemonnaie des habitants⁷, et il devient de plus en plus difficile de se loger, même pour la classe moyenne.

En ce qui concerne la ville de Sion, environ 63% de ses habitant-e-s sont locataires en 2022.⁸ Ce qui est bien plus élevé que la moyenne valaisanne.

¹ <https://www.rhonefm.ch/valais/pas-facile-de-trouver-un-logement-a-loyer-moderne-a-l-heure-actuelle-en-valais-435299>, 6.05.2024

² <https://www.vs.ch/web/sstp/statpop>, 12.2023

³ <https://jd.lenouvelliste.ch/nouvelliste/suppl/free/2024-04-24/view#p=>. In : *Habitat* avril 2024, p.29

⁴ https://www.watson.ch/fr/suisse/immobilier/650166730-voici-combien-de-logements-vides-se-trouvent-dans-votre-commune?gad_source=1&qclid=Cj0KCQjw8--2BhCHARIsAF_w1gzGSdTIZTWZi59tMqaiOrpA9QguCGSii1U_oH_JDbarqc9y-r9zQrEaAhz_EALw_wcB, 12.09.2023

⁵ Les locataires valaisans, les grands oubliés / Florian Chappot. In : *Habitat*, juin 2024, p.13

⁶ <https://realadvisor.ch/fr/prix-m2-immobilier/ville-sion>, 07.2024

⁷ <https://www.watson.ch/fr/economie/immobilier/264837460-immobilier-en-suisse-les-prix-ont-bondi-de-plus-de-30>, 26.01.2024

⁸ Chiffres de l'OFSP, 31.12.2022

Par conséquent, la gentrification n'épargne pas notre ville qui voit quelques quartiers devenir hors de prix et d'accès pour certains habitant-e-s qui travaillent à Sion, se voient contraints, faute de moyens, à habiter en dehors de la capitale. Cela entraîne des déplacements parfois longs, fatigants et polluants tout en nuisant à la mixité sociale propice à la cohésion de la société.

Se pose alors la question de l'accessibilité à des loyers abordables pour toutes les bourses des contribuables sédunois.

En outre, le projet du collectif Ecoologis de créer une coopérative d'habitation à Bramois, a été abandonné car « vu les conditions posées par la commune de Sion et la situation financière ambiante, les loyers projetés pour les appartements sont trop élevés pour être attractifs »⁹.

Nous rappelons que le Valais possède une base légale pour agir. En effet, la loi sur le logement de 1988 (RS 841.1) prévoit explicitement dans ses objectifs de « maintenir sur le marché des logements à loyer modéré » (art. 1, alinéa 2, lettre b). D'autre part l'article 10 indique que « les communes peuvent prendre des mesures pour favoriser la réalisation des objectifs de la loi, indépendamment ou en complément de celles du canton ou de la Confédération ».



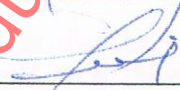
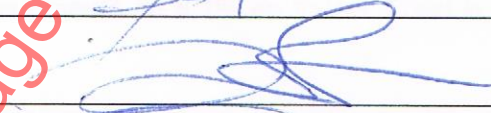



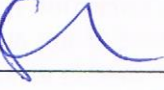
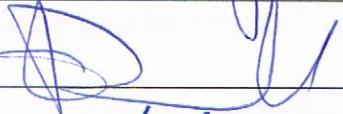

En conclusion :

Se loger à Sion devrait pouvoir être accessible à tous quel que soit son salaire, ou sa situation (retraité, étudiant, famille monoparentale...). Nous demandons à la Ville d'être plus active dans sa politique du logement et de mettre en œuvre des solutions pour le développement de loyers abordables.

Dans ce but, nous demandons à nos autorités d'étudier un catalogue de mesures de soutien à des fondations d'utilité publique comme la Fondation Mon Foyer, ou à des coopératives d'habitations, par le biais de prêts à taux préférentiels ou la mise à disposition de terrains en droit de superficie avec des taux d'effort avantageux, ou toute autre alternative qui permettrait d'atteindre activement ce but.

⁹ Courrier du 30.01.2024 du collectif Ecoologis à ses membres

SIGNATURES

Annie Thiessoz Reynard	Annie Thiessoz
Nathalie Pitteloud Rey	Nathalie Pitteloud
Bérénice Georges	
Mireille Hofmann Juegrod	
Ariane Mudry	ACV
Michel Amodeo	M. Amodeo
THIERRY GONIN	
Rémi Martin	
Christelle Sieff	
Lucien Zuber	
Julien Berthod	
Béatrice Vuissard	
Bastien Collin	Bastien
Olivier Pitteloud	Olivier Pitteloud
Perrine S.	
Pittoud Christophe	
Dominique Alexandre	